

<http://perso.wanadoo.fr/fcjt.aix-en-provence>

SOMMAIRE

décembre 2003

édITO

Noël est là...

Voici venu ce que tout le monde appelle les fêtes de fin d'année. Cela fait bien longtemps que le commerce s'est emparé de cette manne de consommation. Cette fête se pratique différemment suivant les pays et cultures ou pas du tout.

Pensons à cette occasion à tous ceux qui ne peuvent être en famille, à ceux qui n'en ont pas ou l'ont perdu cet été, à ceux qui restent dehors malgré le froid etc...

Bien sur c'est du déjà vu. Mais à quoi sert le progrès si tout le monde n'en bénéficie pas ?

Sommes nous bien sûr d'avoir besoin de cette profusion de cadeaux et de denrées à grand renfort de marketing ?

Est-ce décent lorsque l'on sait que certains n'ont rien ?

Alors juste une pensée pour les autres vous rendra un peu plus heureux...car la définition du bonheur est la, toute simple: une pensée, un sourire, un regard...une action aussi non ? Et pourquoi pas...

Le Noël provençal est toujours très suivi par la population, et les rue d'Aix en témoignent avec éclat !

Allez voir les santons sur la Canebière, c'est une tradition ici, certains étant fabriqués à Aubagne.

L'équipe vous souhaite de bonne fêtes, à tous .

Et ne mangez pas trop!!!

Francis, Christophe, Pascal
L'équipe de rédaction

● Edito Etat d'âme...	page 1
● Forum Inscrivez vous !	page 1
Bien manger Le Gros Souper	page 2
Pij Les méfaits du tabac	page 3
Revue de Presse Les santons	page 4
Informatique Les périphériques	page 5
Administratif et Social	page 6
Actualités Salle de sport	page 7
Animations Repas de Noël	page 7
Infos MAG Fcjt	page 8

PRENEZ LA PAROLE

En dix ans économisez plus de **16000 euros !!!**
tout simplement en arrêtant de fumer...

C'est la coquette somme que l'on obtient sur la base de 1 paquet par jour à 4,60 euros. De quoi s'offrir une voiture ou l'apport pour un petit appartement dans la région.

Sans parler des taxes d'état que l'on ne donne pas à ce dernier...

(lire page 3)

Ligue
contre le cancer



Crèche provençale



"Alegre, Diou nous alegre"

"Soyons joyeux, Dieu nous garde joyeux"

Quelques recettes provençales pour les fêtes de fin d'année. Attention le repas du soir de Noël est un repas maigre !!! (voir notre n° 3 précédent) (lire en page 2)



actualités

Salle de sport

Nous l'avions annoncé dans le numéro 2. C'est fait enfin presque. La salle de sport est annoncée pour mi-janvier. Des appareils de muscu tout neufs, un rameur (pour ramer), un vélo (pour heu...véloter), bref de quoi faire. Avec aussi des conditions d'utilisation plus sérieuses. On vous en dit plus en janvier.

SOCIALES et ADMINISTRATIVES

lequel doit être refondu le dispositif TRACE, et aide à la création ou la reprise d'une entreprise. Ces deux derniers volets, prévus pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004, nécessitent toutefois des dispositions législatives qui, vraisemblablement, seront intégrées par voie d'amendements au projet de loi de finances pour 2004. Ces dispositions, en outre, élargiront le rôle et les compétences des régions et leur transféreront l'initiative de conclure avec les jeunes, au travers du CIVIS, des parcours d'insertion, explique la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) dans sa circulaire.

D'ici à la fin 2005, 25 000 jeunes devraient bénéficier du CIVIS activités d'utilité sociale", indiquent les services ministériels. Pour la phase de lancer l'objectif national est de 11000 contrats (équivalent temps plein), dont au moins la moitié sur les domaines d'intervention prioritaires (exclusion, aide aux

LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS)

Le volet " activités d'utilité sociale " du CIVIS permet à des associations, avec l'aide financière de l'Etat, d'embaucher des jeunes peu qualifiés de 18 à 22 ans porteurs d'un projet personnel à vocation sociale ou humanitaire. Le tout dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Mis en place en juillet dernier par décret (1), le volet activités d'utilité sociale du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est désormais complètement opérationnel avec la diffusion d'une circulaire relative à son pilotage et à sa mise en oeuvre (2). Il permet à des jeunes de 18 à 22 ans sans emploi et peu qualifiés, porteurs d'un projet à vocation sociale ou humanitaire d'être embauchés par des associations avec le soutien financier de l'Etat et, le cas échéant, des collectivités territoriales, sur des contrats à durée déterminée de 3 ans au maximum.



Destiné à prendre le relais des emplois-jeunes, appelés à disparaître progressivement, le CIVIS " activités d'utilité sociale s'intègre au programme d'action territorialisée du service public de l'emploi et s'inscrit à la fois dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle du jeune bénéficiaire et de promotion d'activités associatives à forte utilité sociale telles que l'intégration, l'aide aux personnes menacées d'exclusion, l'aide aux personnes âgées ou handicapées, le lien social dans les quartiers de la politique de la ville et le sport.

Rappelons que le CIVIS " activités d'utilité sociale constitue une première étape dans la construction du programme qui doit comporter, à terme, deux autres pans: accompagnement vers l'emploi, dans



personnes âgées ou handicapées, lien social dans les quartiers, intégration, sport). D'après le projet de loi de finances pour 2004, 3000 (CIVIS (activités d'utilité sociale) vont être conclus dès cette année et 8000 l'an prochain. Ce qui correspond à un effort budgétaire de 69,31 millions d'euros.

A QUI S'ADRESSE LE CIVIS ?

A- LES JEUNES VISES

Selon le nouvel article D.322-10-5 du code du travail, complété par la circulaire, le volet "activités d'utilité sociale" du contrat d'insertion dans la vie sociale bénéficie uniquement aux jeunes:

- sans emploi. L'attestation d'inscription à l'ANPE n'est toutefois pas nécessaire;
- âgés de 18 à 22 ans révolus;
- dont le niveau de qualification est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveau baccalauréat), ou qui n'ont pas achevé le premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG ou équivalent);
- et porteurs d'un projet personnel à vocation sociale ou humanitaire concernant notamment des actions dans le domaine de l'intégration, de la politique de la ville et du sport.

B- LES EMPLOYEURS ELIGIBLES

Le contrat d'insertion dans la vie sociale, volet "activités d'utilité sociale", est réservé aux organismes de droit privé à but non lucratif (code du travail [C. trav], art. D. 322-10-5 nouveau). Sont donc éligibles (circulaire DGEFP du 20 octobre, 12 che n°1):

- les associations;
- les associations culturelles régies par la loi du 9 décembre 1905;
- les congrégations religieuses;
- les fondations d'utilité publique et les fondations d'entreprise.

médian
Espace

COLLECTIVE

Christophe, Francis et Pascal
vous souhaitent
de très bonnes fêtes
et une bonne année 2004

MEILLEURS
MEILLEUX



<http://perso.wanadoo.fr/fcjt.aix-en-provence>

Collectif de rédaction: Francis Dalbavie Christophe Gobert Pascal Morel

Rédaction: Espace Vie Collective du FCJT Conception: FCJT Francis DALBAVIE

Aix Les Milles Rue Albert Einstein Boite postale 134000 13794 Aix en Provence cedex 3

Téléphone: 04.42.97.67.07 Fax : 04.42.39.41.47

